

POSITION TERRIBLE

Les correspondances de Saint-Petersbourg signalent un fait de la plus haute gravité, qui a fait courir à la ville de Cronstadt un terrible danger.

Cette forteresse possède un dépôt de poudres très-considérable: 12 à 15,000 poudres y sont déposés dans d'immenses caves. Un poud est une mesure équivalente à 16 kilogrammes. Il y a quatre jours l'administration de ce dépôt avait à recevoir 200 barils de poudre, qui arrivaient de l'arsenal militaire de Saint-Petersbourg.

Une fois les barils de livraison dûment signés, ceux qui avaient apporté ces poudres se retirèrent, et l'on se mit en mesure d'emmagasiner les barils dans les caves, en les vérifiant avec toutes les précautions d'usage. Un des militaires, un officier, dit-on, chargé de cette vérification, en ayant ouvert un pour s'assurer que le feutre qui enveloppe la poudre à l'intérieur du baril afin d'empêcher le frottement, était bien ajusté, s'aperçut que ce feutre était légèrement bosselé en un certain endroit, et il l'ouvrit pour en savoir la cause.

Tout à coup, il s'évanouit sans prononcer un seul mot. Un officier supérieur, qui surveillait l'opération, croyant que son subalterne avait une attaque, demanda de l'eau pour lui frotter les tempes. Comme on lui présentait le verre, ses yeux, revenus par hasard sur le baril qu'on venait d'ouvrir, découvrirent, assure-t-on, quelques allumettes renfermées avec du fulminate dans un petit morceau de feutre, le tout placé sur la poudre même.

On comprend le saisissement de cet officier. Il fit immédiatement inonder d'eau le baril, et tous les autres furent soumis à une investigation des plus minutieuses.

Au moment de cette découverte, l'emmagasinement s'opérait, les portes des caves étaient ouvertes, et il est plus que probable que si l'on avait usé de moins de précautions, la poudrière entière aurait fait explosion, détruisant les trois quarts de la ville.

L'enquête a été ordonnée. Jusqu'ici on ignore si le fait doit être attribué à une criminelle malveillance ou à une impardonnable négligence.

NOUVELLES DIVERSES

—On a reçu de Québec 34 chars destinés au chemin de fer du Nord.

—Le prince régnant en Roumanie est Charles I, qui est âgé de 38 ans. Il est fils du prince Charles-Antoine, son prédécesseur, qui a été détrôné en 1866, et appartient à la famille Hohenzollern, dont le chef, comme on sait, règne sur l'empire d'Allemagne.

—La Roumanie est un état vassal de la Turquie.

—Vendredi dernier, le quatre du courant, Madame Ed. Casabon, de l'île-du-Palais, a mis au monde trois filles. Les trois enfants et la mère sont en parfaite santé.

—Un détachement d'arpenteurs du chemin de fer du Pacifique est parti vendredi, le 4 courant, pour la Colombie Anglaise.

—Le département de l'intérieur a accordé un contrat pour la confection de vingt-cinq tuniques rouges, recouvertes de broderies d'or, qui devront être offertes aux chefs indiens.

—La navigation ne s'ouvre pas plus tard à Manitoba qu'à Montréal, comme on peut le voir par l'extrait suivant du *Méris* du 26 avril:

«La glace a fini de passer dimanche soir, et la navigation s'est ouverte lundi matin, 24 avril. Le *Manitoba* est arrivé le même soir vers quatre heures, avec quelques passagers et du fret. Il est reparti mardi avant-midi.»

—La glace et l'eau haute ont enlevé une lièvre considérable des côtes de Saint-Boniface, cette année, à partir du couvent des RR. SS. de la Charité, jusque vis-à-vis la pointe Douglass. Certains effondrements n'ont pas moins de vingt pieds de large.

—Un procès qui dure depuis 1836, vient de finir en Angleterre: il s'agit d'une réclamation de lord et lady Forester contre le gouvernement des Indes. Lady Forester, veuve d'un M. Dyce Sombre, demandait le paiement d'une somme de sept cent cinquante mille francs et les intérêts de la dite somme, à 12 1/2% taux légal dans ce pays du soleil. Après trente années de lutte, lady Forester a triomphé. Le gouvernement de l'Inde lui rendra d'abord ces sept cent cinquante mille francs, puis on lui comptera trois millions deux cent cinquante mille francs pour les intérêts de son capital. Lady Forester n'a rien perdu pour attendre.

—On parle d'une foule d'aspirants à la place de sénateur laissée vacante par la mort de l'hon. Chas. Wilson.

—Une dépêche reçue de New-York, dimanche, 13 courant, annonce que le *City of Brussels*, sur le sort duquel on entretenait tant de craintes, a été rencontré mardi, le 8 courant, à 1,500 milles de Queenstown, par le *City of Richmond*. Trois heures après avoir quitté le port de New-York, son arbre de couche s'était brisé, et il continuait sa route à la voile; il est attendu à Liverpool vers le milieu de cette semaine.

Cette nouvelle a été reçue à Montréal avec un grand sentiment de joie.

—M. Currier, député d'Ottawa à la Chambre des Communes, qui avait donné sa démission à la fin de la session, a été réélu la semaine dernière avec plus de 1,200 voix de majorité. M. Currier est conservateur.

—M. Norris, député de Lincoln, qui avait résigné en même temps que M. Currier, a été également réélu par une majorité de 86 voix.

—La nouvelle de la démission de l'hon. M. Anglin est contredite.

—Dimanche dernier, 13 mai, était le quatre-vingt-cinquième anniversaire de la naissance de Pie IX.

—Le calme et l'ordre paraissent définitivement rétablis à la Nouvelle-Orléans. Le gouverneur démocrate, Nicholls, installé après le retrait des troupes fédérales, voit son autorité reconnue. Les conservateurs louisianais se réjouissent, et considèrent leurs épreuves comme finies, après une tyrannie de près de quatre années. C'est un bon point en faveur du président Hayes, dont on n'espérait pas autant.

LA MANIE DE L'HERITAGE

LA SUCCESSION GIRARD

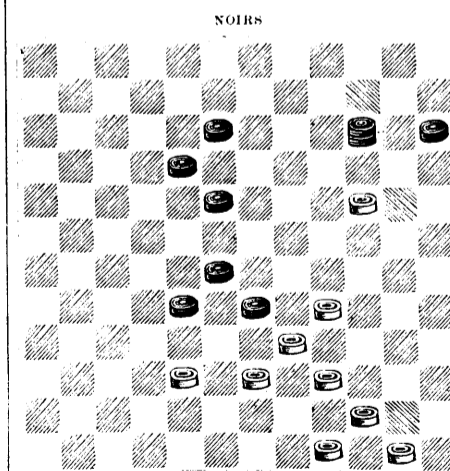
On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

«Il y a des manies épidémiques, comme il y a des maladies épidémiques. L'exposition du Centenaire a eu un singulier effet, le plus inattendu, assurément, sur l'esprit d'une partie du peuple français. Beaucoup de gens, qui l'ignoraient auparavant ont appris—sans doute par des revenants d'Amérique—qu'il avait existé, à Philadelphie, un Français du nom de Stephen ou Etienne Girard, mort en 1831, et ayant laissé une immense fortune dont il avait disposé par testament pour la fondation d'un collège qui porte son nom, ou en faveur de divers établissements d'utilité publique. Il en est résulté qu'une masse de Girard se sont mis à étudier leur généalogie, à laquelle ils n'avaient jamais songé auparavant, et qu'il s'en est trouvé une pléiade ayant, croyant ou prétendant avoir des droits à l'héritage du défunt millionnaire franco-américain. Cette fièvre de succession, qui dure encore, s'est traduite et se traduit journellement par une avalanche de lettres qui pleuvent dru comme grêle, une centaine depuis deux mois—notamment au consulat de France à Philadelphie, la plupart accompagnées de pièces et de titres à l'appui. Les plus ardents menacent de faire le voyage tout exprès, et il est même question d'un huissier—*proh, pudor!* qui se disposerait à braver "les flots orangeux" pour venir faire valoir les droits d'un de ses clients. Les départements, particulièrement infectés de la contagion, sont ceux de la Loire, de la Haute-Loire et de la Gironde. C'est dire qu'il y a beaucoup de gasconnades dans ces prétentions foisonnantes; mais peut-être aussi y a-t-il des Girard de la bonne souche, ayant des titres authentiques de parenté, et pensant sincèrement avoir des droits de revendication. Inutile de dire que les uns et les autres s'agitent dans le vide, attendu que Stephen Girard a laissé un testament en bonne forme, en vertu duquel sa fortune a reçu une destination sans appel. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir décourager personne, ces braves gens auront au moins la satisfaction de pouvoir se glorifier du nom qu'ils portent. A défaut d'argent, leur ancêtre leur a légué l'exemple de ses vertus, ce qui, pour les âmes bien nées, est le plus précieux héritage.»

LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de *L'Opinion Publique*, Montréal.

PROBLÈME No. 73



Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 71

Table with 2 columns: 'Les Blancs jouent de' and 'Les Noirs jouent de'. It lists numbers 56, 49, 33, 27, 44, 20, 32, 21, 32, 42, 36, 16, 42, 59, 52, 42, 23, 60, 54, 38, 47, 71, 64, 40, 60, 66, 18, et gagnent.

Solutions justes du Problème No. 71

Montréal:—M. Ar. Peltier. Holyoke, Mass.:—John Gadbois. Autre solution du problème No. 79 Holyoke, Mass.:—John Gadbois.

LES ECHECS

Adresser les communications concernant les Échecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions du problème No. 18: MM. J. A. Cusson; Northampton, Mass.; "B." Saint-Liboire; H. M. Z. Delaunais, Québec; J. Lalande, Dr. D., P. O. Giroux; M. N. Toupin, J. E. Giroux, Montréal; A. C. St. Jean; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; L. O. P. Sherbrooke; N. P. Soré.

Solutions du problème No. 19: MM. Z. Delaunais, H. M. Québec; N. P. Soré; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; L. O. P. Sherbrooke; J. A. Cusson, Northampton, Mass.; "B." Saint-Liboire; P. O. Giroux, L. J. P. M. Toupin, Dr. D., J. E. Giroux, Montréal.

D. J. A. Hamel, Baie Saint-Paul.—Votre problème est reçu. Merci.

TOURNOI D'ECHECS A QUEBEC

Voici le résultat du second tournoi d'échecs qui a eu lieu à Québec, vendredi, 4 courant:

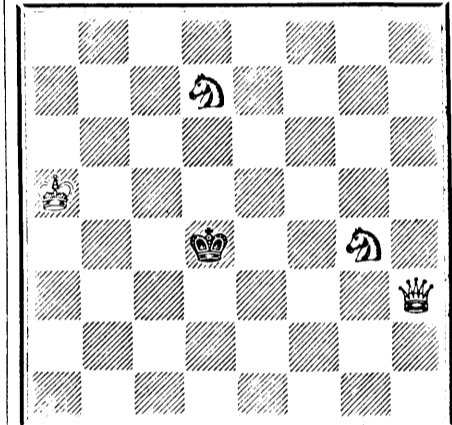
Table with 2 columns: 'En dedans des murs.' and 'En dehors des murs.'. It lists names and their win/loss records. For example, E. Sanderson: 1 win, 1 loss; D. R. MacLeod: 1 win, 1 loss; Dr. Schuyler: 1 win, 1 loss; R. Blackiston: 1 win, 1 loss; A. J. Maxham: 1 win, 1 loss; E. H. Duval: 1 win, 1 loss; E. Burke: 1 win, 1 loss; J. O'Farrell: 1 win, 1 loss; R. MacLeod: 1 win, 1 loss; F. Johnson: 1 win, 1 loss.

* Partie nulle.

PROBLÈME No. 22

Composé par M. J. E. Lanier, Montréal.

Noirs.



Blancs.

Les blancs jouent, font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME No. 18.

Blancs. 1 P 8e T D fait C. 2 D 8e D échec et mat. Noirs. 1 R 2e R (A). 1 Ad libitum.

PROBLÈME No. 23.

Composé par M. E. B. Cook, Montréal.

Blancs. 1 R 8e D. 2 T 3 C D. 3 C 3 D. 4 P 3 F R. 5 P 5 R et 7 P D. Noirs. 1 R 4 D. 2 P 5 D.

Les blancs jouent et font échec et mat en 2 coups

SOLUTION DU PROBLÈME No. 19.

Blancs. 1 F 7e F R échec. 2 C 2e R. 3 C 1er F D. 4 C fait échec et mat. Noirs. 1 R 4 F D. 2 T prend F meilleur. 3 Ad libitum. Et autres.

—Le papier Rigolot, pour sinapismes, est le seul adopté par les hôpitaux civils de Paris, par leurs Excellences les ministres de la guerre et de la marine française, pour le service des ambulances et de la flotte.

Le seul adopté par l'Amirauté pour le service des hôpitaux maritimes et militaires de Sa Majesté la Reine d'Angleterre, Impératrice des Indes.

Le seul dont l'entrée de l'empire soit autorisée par le Conseil Impérial de santé du Czar de toutes les Russies.

Se trouve dans les principales pharmacies du Canada.

Vente en gros: A. DELAU, 223, rue McGill, Montréal.

EM. TERQUEM

Commissionnaire en Marchandises (Ex-représentant des Éditeurs Français à l'Exposition de Philadelphie)

2, BOULEVARD POISSONNIERE, PARIS

à la place d'informer messieurs les Libraires et Négociants du Canada, qu'il se charge de tous leurs achats sur la place de Paris, soit en livres ou tous autres articles. Il serait heureux de répondre à toute demande de renseignements.

Il sollicite également la faveur des ordres des membres du Clergé pour les fournitures des Institutions catholiques. Les commissions remises seront l'objet d'une attention la plus scrupuleuse. 8-20-52 116



Province de Québec, Département de l'Immigration du Gouvernement.

Les personnes qui auraient besoin de Fermiers, Artisans, Serviteurs et autres, devront s'adresser à

B. IBBOTSON,

Agent de l'Immigration du Gouvernement 8-20-26 115 No. 19, rue St. Bonaventure.



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés. Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

Greffier du Com. Lég.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877.

8-20-41-126



ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école sera ouverte le premier février prochain, dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer, professeur de navigation, et ex-professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes seront comme suit: L'école sera ouverte tous les jours pendant l'année, (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se fermera à midi.

Le programme des études sera le suivant:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication, et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes-marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vive voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (mât ou de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS.

Partie théorique.

Études mathématiques des différents règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée, auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire de la Province de Québec.

8-20-110